UNIVERSITÉ DE PARIS

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1912-1913

MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1913

UNIVERSITÉ DE PARIS

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE



PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1912-1913

MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1913

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE DE PARIS

ADMINISTRATION

MM. GAUTIER, Directeur, ✠, ✪ I.
BOURQUELOT, Assesseur, ✠, ✪ I.
E. MUSSON, Secrétaire, ✠, ✪ I.

PROFESSEURS

MM. GUIGNARD, Membre de l'Institut, O. ✠, ✪ I.	Botanique générale.
VILLIERS, ✠, ✪ I.	Chimie analytique.
BOURQUELOT, ✠, ✪ I.	Pharmacie galénique.
GAUTIER, ✠, ✪ I.	Chimie minérale.
RADAIS, ✠, ✪ I.	Cryptogamie.
BÉHAL, O. ✠, ✪ I.	Chimie organique.
PERROT, ✠, ✪ I.	Matière médicale.
COUTIERE, ✠, ✪ I.	Zoologie.
BERTHELOT, ✪ I.	Physique.
GRIMBERT, ✠, ✪ I.	Chimie biologique.
MOUREU, Membre de l'Institut, ✠, ✪ I.	Pharmacie chimique.
LEBEAU, ✪ I.	Toxicologie.
DELEPINE, ✪ I.	Hydrologie et Hygiène.

Directeur honoraire : M. GUIGNARD, O. ✠, ✪ I.

Professeurs honoraires : MM. JUNGFLEISCH, O. ✠, ✪ I.
BOUCHARDAT, O. ✠, ✪ I

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM. GUERBET, ✪ I.
VALEUR, ✪ I.
BOUGAULT, ✪ I.
TASSILLY, ✪ I.

MM. GUÉRIN, ✪ I.
GUEGUEN, ✪ I.
LUTZ, ✪ I.
HERISSEY, ✪ I

CHEFS DES TRAVAUX PRATIQUES

MM. DEFACQZ, ✪ I.	Chimie générale.
COUSIN, ✪ I.	Chimie analytique.
SOUEGES, ✪ A.	Micrographie.
MOURLOT, ✪ I.	Physique.
BARTHELAT, ✪ I.	Microbiologie.

Chef du Laboratoire des examens pratiques : M. JAVILLIER, ✪ I.
Bibliothécaire en chef : M. DORVEAUX, ✪ I.

L'Assemblée de l'École supérieure de Pharmacie de l'Université de Paris s'est réunie le 10 juillet 1913, dans la salle de ses séances, sous la présidence de M. Gautier, Directeur, à l'effet d'entendre la lecture et de procéder à la discussion des rapports présentés par les jurys des divers concours qui ont eu lieu pour l'obtention des prix à décerner par l'École en 1913.

A la suite du compte rendu de ses opérations fait par chaque commission, l'Assemblée, délibérant sur les propositions qui lui étaient soumises, a arrêté la liste des lauréats des prix accordés par l'État, des prix de *Travaux pratiques* et des prix de *Fondation*.

Sa délibération a été approuvée par décision ministérielle du 28 août 1913.

L'Assemblée avait, en outre, désigné M. Hérissey, agrégé, pour présenter le rapport général annuel sur la tenue et les résultats des dits concours. Ce document a été lu et approuvé dans la réunion plénière du 13 novembre. L'Assemblée en a voté l'impression à la suite du Palmarès de 1913.

La remise des prix et médailles aux lauréats réunis a été faite, le 5 décembre, en séance privée, par M. Gautier, Directeur de l'École, assisté de M. Musson, Secrétaire, qui a proclamé les noms des étudiants ci-après :

PALMARÈS

des prix décernés à la suite des concours

de l'année scolaire 1912-1913.

PRIX DE L'ÉCOLE

PREMIÈRE ANNÉE

1er prix (Médaille d'argent. — 30 francs de livres).
M. Blaque (Georges), né le 22 avril 1888 à Paris.

2e prix (Médaille de bronze. — 25 francs de livres).
M. Doillon (Georges), né le 5 juin 1894 à Saint-Loup (Haute-Saône).

Citations honorables :
MM. Deroux (Edgard); Levaltier (Henri); Lescène (Marcel); Cullot (André).

DEUXIÈME ANNÉE

1er prix (Médaille d'argent. — 75 francs de livres).
M. Delauney (Pierre), né le 25 mars 1892 à Évreux (Eure)

2e prix (Médaille de bronze. — 25 francs de livres).

M. Lecoq (Raoul), né le 31 mai 1892 à Orléans (Loiret).

Citations honorables :

MM. Porcher (Marcel) ; Sainrapt (Louis) ; Perrier (Jean) ; Regnier (Jean) ; Lorcy (Louis).

TROISIÈME ANNÉE

1er prix (Médaille d'or de 300 francs).

M. Bach (Denis), né le 15 avril 1887 à Saint-Bonnet-de-Chirac (Lozère).

2e prix (Médaille de bronze. — 25 francs de livres).

M. Falvy (André), né le 7 septembre 1889 à Reims (Marne).

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

Chimie générale

Médailles d'argent :

1re médaille : M. Blaque (Georges), né le 22 avril 1888 à Paris, déjà nommé.

2e médaille : M. Légier (André), né le 18 novembre 1889 à Levallois-Perret (Seine).

Citations honorables :

MM. Babinot (Pierre) ; Penne (Abram) ; Varlot (Henri) ; Manteau (Georges) ; Lescène (Marcel), déjà nommé.

DEUXIÈME ANNÉE

Physique

Médaille d'argent :

M. Gilbert (Edouard), né le 13 octobre 1888 à Molles Allier).

Citations honorables :

MM. Barral (François) ; Perrier (Jean), déjà nommé.

DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉES

Chimie analytique

Médailles d'argent :

1re médaille : M. Baumier (Jules), né le 2 février 1887 à Cholet (Maine-et-Loire).

2e médaille : M. Bach (Denis), né le 15 avril 1887 à Saint-Bonnet-de-Chirac (Lozère), déjà nommé.

Citations honorables :

MM. Valiquet (Fernand) ; Frebling (André) ; Falvy (André), déjà nommé ; Maugain (Louis) ; Chartier (Jean).

DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉES

Micrographie

Médailles d'argent:

1re médaille ex æquo	M. Chartier (Jean), né le 16 juillet 1890 à Paris, déjà nommé; M. Frebling (André), né le 15 septembre 1890 à Vierzon (Cher), déjà nommé.
2e médaille ex æquo	M. Charles (Jules), né le 20 mars 1886 à Meaucé (Eure-et-Loir). M. Royer (Charles), né le 12 janvier 1890 à Auverse (Maine-et-Loire).

Citations honorables:

MM. Chameroy (Julien); Bouillot (Jean); Mlle Cortot (Marcelle); MM. Cattelain (Eugène); Baumier (Jules), déjà nommé; Piault (Albert).

TROISIÈME ANNÉE

Microbiologie

Médailles d'argent :

1re médaille ex æquo	M. Chartier (Jean), né le 16 juillet 1890 à Paris, 3e nomination. M. Villuis (Fernand), né le 26 juin 1890 à Villenauxe (Aube).

2e médaille : M. Charles (Jules), né le 20 mars 1886 à Meaucé (Eure-et-Loir), déjà nommé.

Citations honorables:

Mlle CORTOT (Marcelle), déjà nommée; M. COTTON (Anatole).

PRIX DE FONDATION

Prix Menier (800 francs. — Médaille d'argent).

M. ROYER (Charles), né le 12 janvier 1890 à Anverse (Maine-et-Loire), déjà nommé.

Prix Laroze (900 francs).

MM. GUÉRITHAULT (Louis), né le 29 octobre 1883 à La Haye-Descartes (Indre-et-Loire), 300 francs; LAUDAT (Martial), né le 1er août 1886 à Bourges (Cher), 300 francs; LEFEBVRE (Joseph), né le 23 décembre 1882 à Illiers (Eure-et-Loir), 300 francs.

Prix Laillet (600 francs).

M. FALVY (André), né le 7 septembre 1889 à Reims (Marne), 3e nomination.

Prix Lebeault (600 francs).

M. CATTELAIN (Eugène), né le 14 juillet 1887 à Hargicourt (Aisne), déjà nommé.

Prix Desportes (525 francs).

M. BACH (Denis), né le 15 avril 1887 à Saint-Bonnet-de-Chirac (Lozère), 3e nomination.

Prix Henri Buignet.

1er Prix (700 francs).

Non décerné.

2e Prix (400 francs).

M. ROLLAND (Alexis), né le 13 août 1891 à Saint-Vincent (Cantal).

Prix Flon (900 francs).

MM. DOUETTEAU (Georges), né le 11 mai 1884 au Mans (Sarthe), 450 francs; LANTENOIS (Marcel), né le 30 juin 1886 à Montereau (Seine-et-Marne), 450 francs.

Prix Gobley (2.700 francs) *(biennal).*

MM. BRIDEL (Marc), né le 15 mai 1883 à Blois (Loir-et-Cher), 900 francs; DOURIS (Roger), né le 18 mars 1882 à Lezoux (Puy-de-Dôme), 900 francs; DAMIENS (Augustin), né le 10 juillet 1886 à Vis-en-Artois (Pas-de-Calais), 600 fr.; BEAUFOUR (Henri), né le 24 octobre 1887 à Dreux (Eure-et-Loir), 300 francs.

Rapport de M. Hérissey

AGRÉGÉ,

SUR LES CONCOURS DES PRIX POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1912-1913

MESSIEURS,

Je m'acquitte de la tâche que vous m'avez confiée de vous présenter le Rapport sur les concours des prix pour l'année scolaire 1912-1913.

Ces concours ont donné les résultats suivants.

PRIX DE L'ÉCOLE

PREMIÈRE ANNÉE

Six candidats ont pris part à toutes les épreuves

1° Épreuve écrite.

1° BOTANIQUE : *La corolle, sa morphologie et son importance au point de vue de l'étude des familles.*

2° CHIMIE MINÉRALE : *Mercure et ses principaux composés*

3° PHYSIQUE : *Piles secondaires ou accumulateurs.*

2° Épreuve pratique.

ANALYSE QUALITATIVE d'un mélange contenant : *acides chromique et chlorhydrique, cuivre, manganèse, ammonium.*

3° Reconnaissance.

Reconnaissance de *vingt plantes, dix animaux, dix minéraux.*

4° Épreuve orale.

Dissertation de dix minutes, après un temps égal de réflexion, sur le sujet suivant : *Appareil respiratoire chez l'homme, structure et fonctionnement.*

L'ensemble du concours a été très satisfaisant. Deux des candidats, qui par leur nombre de points pouvaient prétendre au deuxième prix, ayant obtenu exactement la même note, il a été nécessaire, pour les départager, de les faire concourir ensemble sur une nouvelle épreuve de reconnaissance.

Le jury propose de décerner :

Le *premier prix* à M. BLAQUE ;

Le *deuxième prix* à M. DOILLON.

Des *mentions honorables* à MM. DEROUX, LEVALTIER, LESCÈNE, et CULLOT.

DEUXIÈME ANNÉE

Neuf candidats se sont présentés pour subir les épreuves et sept d'entre eux ont terminé ce concours qui, dans son ensemble, a été excellent.

1° Épreuve écrite.

1° Chimie organique : *Phénols, crésylols, thymol, naphtols.*

2° Pharmacie chimique : *Composés arsénicaux.*

3° Zoologie : *Le sang dans ses rapports avec la défense et l'immunité.*

2° Épreuve orale.

Dissertation de dix minutes, après le même temps de réflexion sur l'*Aniline et les produits pharmaceutiques qui en dérivent.*

3° Reconnaissance.

Reconnaissance de *trente plantes fraîches.*

4° Épreuve pratique.

1° Analyse qualitative d'un *mélange de sels.*

2° Dosage *du chlore dans un hypochlorite par la méthode de Gay-Lussac.*

Le jury propose d'accorder :

Le *premier prix* à M. Delauney (84 points, sur un maximum de 100).

Le *deuxième prix* à M. Lecoq (73 points).

Des mentions honorables à MM. Porcher (70 points), Sainrapt (66 points), Perrier (65 points), Regnier (64 points), Lorcy (63 points).

TROISIÈME ANNÉE

Cinq élèves s'étaient inscrits ; deux seulement ont participé à toutes les épreuves.

1° Épreuve écrite.

1° CHIMIE ANALYTIQUE : *Des conditions générales pouvant influer sur les résultats des dosages et des séparations électrolytiques.*

2° MATIÈRE MÉDICALE : *Les Renonculacées médicinales.*

3° PHARMACIE GALÉNIQUE : *Les ferments protéolytiques et les peptones.*

2° Épreuve orale.

PHARMACIE CHIMIQUE : *Morphine et codéine.*

3° Épreuves pratiques.

A. — PHYSIQUE : 1° *Détermination du poids moléculaire d'une substance organique soluble dans l'eau, par la cryoscopie* (constante cryoscopique de l'eau = 18,5).

2° *Analyse spectrale d'un mélange de sels alcalins et alcalinoterreux.*

B. — MICROGRAPHIE : 1° *Détermination d'un rameau de* Juniperus phœnicea *à l'aide des caractères anatomiques.*

2° Détermination des éléments d'une *poudre composée d'opium, de farine de sarrasin et de poudre de cascara.*

4° Reconnaissance.

L'un des deux candidats s'est plus particulièrement distingué dans les épreuves théoriques, l'autre dans les épreuves pratiques.

Le jury propose de décerner :

Le *premier prix* à M. Bach (70 points 5) sur un maximum de 100 points.

Le *deuxième prix* à M. Falvy (70 points).

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

Chimie générale

Sur les vingt-neuf élèves, désignés par leurs notes antérieures pour prendre part au concours des prix, vingt-sept se sont présentés.

Les épreuves étaient les suivantes :

1° Analyse qualitative *d'une solution aqueuse contenant des sulfates de cuivre, de cobalt et de potassium* ;

2° Deux préparations chimiques d'un des groupes suivants:

a) *Acide azotique et acide picrique.*

b) *Acide hydrofluosilicique et oxalate de méthyle.*

c) *Aniline et formiate de plomb.*

Le classement des candidats s'établit en tenant compte :

1° Des notes de travail données par MM. les Préparateurs (maximum, 80 points);

2° Des notes obtenues aux cinq revues de produits (maximum, 100 points);

3° Des résultats des six concours de l'année (maximum, 120 points);

4° Des résultats du concours final (maximum, 40 points).

Le jury, satisfait de la valeur des épreuves, propose de décerner :

Une *première médaille* à M. Blaque (312 points sur un maximum de 340, soit 91,7 p. 100).

Une *deuxième médaille* à M. Légier (309 points).

Des *mentions honorables* à MM. Babinot (303 points), Penne (301 points), Varlot (299 points), Manteau (298 points), Lescène (297 points).

DEUXIÈME ANNÉE

Physique

Douze élèves avaient été admis à concourir, choisis parmi ceux ayant les meilleures notes de travaux pratiques et d'interrogation ; neuf se sont présentés et ont effectué les épreuves éliminatoires comprenant :

1° *Grossissement d'un microscope* ;

2° *Cryoscopie du rhamnose.*

Quatre élèves ont été admis à l'épreuve définitive :

Déterminer au polarimètre les quantités de glucose et de saccharose contenues dans un litre de solution sucrée.

Le jury propose d'attribuer :

Le *prix* à M. GILBERT (555 points sur un maximum de 640).

Des *mentions honorables* à MM. BARRAL et PERRIER qui ont obtenu chacun 538 points.

DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉES

CHIMIE ANALYTIQUE

Vingt élèves avaient été appelés, par leurs notes antérieures, à prendre part au concours définitif; quinze seulement se sont présentés.

Les épreuves étaient les suivantes :

1° *Étant donnée une solution d'azotate de baryum exempte d'autres corps, y doser le baryum à l'état de sulfate par calcination* ;

2° *Analyse qualitative d'une solution aqueuse renfermant : phosphate de strontium, chlorure de zinc, chromate de baryum.*

Le classement des élèves s'établit en tenant compte :

1° Des notes de travail données par MM. les Préparateurs (maximum, 80 points) ;

2° Des résultats des quatre concours effectués au cours des travaux pratiques (maximum, 120 points) ;

3° Des résultats du concours final (maximum, 40 points).

Le jury propose d'accorder :

Une *première médaille* à M. BAUMIER (226 points) sur un maximum de 240, soit 94,1 p. 100).

Une *deuxième médaille* à M. BACH (224 points).

Des *mentions honorables* à MM. VALIQUET (220 points), FREBLING (219 points), FALVY, MAUGAIN et CHARTIER (218 points).

DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉES

Micrographie

Vingt-deux élèves avaient été appelés, en raison de leurs notes précédentes, à prendre part au concours définitif. Seize se sont présentés et ont subi l'ensemble des épreuves consistant en :

1° *Étude d'une tige appartenant à la famille des Malvacées* (Malvaviscus arboreus) ;

2° *Examen d'une poudre de lycopode additionnée de pollen de pin et d'amidons de diverses origines* (maïs, arrow-root, pomme de terre).

Sur un maximum de 50, dix candidats ont obtenu, pour ces deux épreuves, un nombre de points bien supérieur à 30. Les notes antérieures de ces élèves (notes de concours, de cahier et de travail) ont été aussi particulièrement bonnes, puisqu'au classement final, le dixième réunit encore 160 points, sur un maximum de 200. L'an dernier, quatre élèves seulement avaient obtenu un nombre de points supérieur à 160.

Plusieurs candidats se trouvent *ex æquo* ou séparés par un nombre de points très faible. Aussi le jury, tout en manifestant sa satisfaction pour la bonne tenue du concours, propose-t-il d'accorder :

Des *premières médailles ex æquo* à MM. Chartier et Frebling (178 points sur 200).

Des *deuxièmes médailles ex æquo* à MM. Charles et Royer (176 points).

Des *mentions honorables* à MM. Chameroy (175 points), Bouillot (174 points), Mlle Cortot (171 points), MM. Cattelain (167 points), Baumier (161 points) et Piault (160 points).

TROISIÈME ANNÉE

Microbiologie

Dix-huit candidats étaient admis à prendre part au concours ; onze se sont présentés pour subir les épreuves qui comportaient :

1° *Examen bactériologique d'un produit pathologique* (crachat rouillé de pneumonique) *avec Rapport;*

2° *Examen d'une culture de microorganismes* (Levure) ;

3° *Détermination microscopique d'une moisissure* (Mucor) ;

4° *Détermination macroscopique de dix cryptogames.*

L'ensemble du concours à été excellent. Le jury propose d'attribuer :

Deux *premiers prix ex æquo* à MM. Chartier et Villuis (84 points sur un maximum de 100).

Le *deuxième prix* à M. Charles (79 points).

Une *première mention honorable* à Mlle Cortot (76 points).

Une *deuxième mention honorable* à M. Cotton (69 points).

PRIX DE FONDATION

Prix Menier

Un seul mémoire, dû à M. G. Royer, a été déposé. Le sujet donné par l'École était : *Les Éricacées alimentaires, médicinales et toxiques.*

Dans un premier chapitre, sont énumérés les caractères

généraux et la classification des Éricacées, leurs affinités et leur répartition géographique. Les chapitres suivants sont consacrés à l'étude détaillée des diverses plantes constituant la famille, groupées selon leurs propriétés.

Les caractères histologiques sont l'objet d'une attention particulière de l'auteur qui donne de nombreux dessins de coupes microscopiques exécutés avec soin. Une bonne mise au point des recherches antérieures concernant la composition chimique et les propriétés alimentaires ou thérapeutiques est jointe à la description de chaque espèce.

L'attention de M. Royer a surtout été attirée par la Gaulthérie, si intéressante par le mode de formation de son essence par dédoublement de la gaulthérine sous l'action de la gaulthérase. Il tente la localisation du glucoside dans la feuille de *Gaultheria procumbens* en provoquant *in situ* la formation d'essence par dédoublement du glucoside après stabilisation par la vapeur d'alcool et en colorant l'essence formée par les réactifs usuels. Il constate que l'huile essentielle et, par suite, le glucoside, se rencontre dans la plupart des cellules du parenchyme chlorophyllien et, particulièrement, du parenchyme palissadique.

Des essais de localisation de la gaulthérase sont restés infructueux. L'auteur avait également songé à étudier la localisation des glucosides toxiques contenus dans les *Andromeda, Kalmia, Rhododendron*, etc., mais, faute de temps, il n'a pu qu'ébaucher cette recherche.

En somme, le travail présenté par M. Royer témoigne d'un effort sérieux et de réelles qualités; aussi le jury lui a-t-il attribué 50 points sur 60.

La reconnaissance de produits de matière médicale et la dissertation qui avait pour sujet « *Les Jaborandis* » ont

mérité respectivement 26 points sur 30 et 7 points sur 10.

Le jury propose donc de décerner le *prix Menier* à M. ROYER qui a obtenu un total de 83 points sur un maximum de 100.

PRIX LAILLET

Deux candidats, MM. BACH et FALVY se sont fait inscrire et ont pris part à toutes les épreuves, qui ont été les suivantes :

1° ÉCRIT : A. *Composés du bore employés en pharmacie.*

B. *Des composés chimiques et des préparations galéniques obtenues avec le Thym, la Menthe et l'Eucalyptus.*

Quatre heures ont été accordées pour cette épreuve.

2° ORAL : *Sucs acides et sirops de sucs acides.*

Dix minutes ont été accordées aux candidats pour l'exposé de la question, après un temps égal de réflexion.

3° RECONNAISSANCE *de dix médicaments galéniques et de dix médicaments chimiques.*

Dix minutes ont été accordées pour cette épreuve.

Le jury propose d'attribuer le *prix Laillet* à M. FALVY qui a obtenu 79 points sur un maximum de 100.

PRIX LAROZE

Trois mémoires ont été déposés pour le Concours du *prix Laroze*.

L'un, remis par M. GUÉRITHAULT a pour titre : *Recherches sur la présence du cuivre dans les êtres vivants*. (Dans les aliments en particulier.) Il comprend un historique très complet de la recherche du cuivre dans les animaux et les végétaux.

Les méthodes employées dans les travaux antérieurs sont très minutieusement examinées et critiquées. L'auteur fait ensuite une étude comparée de la sensibilité des principales réactions utilisées dans la recherche qualitative du cuivre. Enfin, par la méthode électrolytique, il détermine les quantités de cuivre existant dans plus de cinquante matières différentes. Les proportions trouvées varient entre 0 gr., 0011 et 0 gr., 0175 par kilogramme.

Ce travail est certainement le plus complet et le plus précis qui ait été fait sur cette question.

Un deuxième mémoire a été déposé par M. Laudat : *Étude analytique des lipoïdes et des matières grasses du sérum sanguin appliquée à la physiologie et à la pathologie*. Ce travail comprend une étude très détaillée des méthodes analytiques et l'auteur a été conduit à préciser les conditions d'application les meilleures de la plupart d'entre elles. Les résultats observés au point de vue physiologique et au point de vue pathologique sont des plus intéressants, mais il n'a pu être retenu ici que ce qui concerne la partie analytique à laquelle M. Laudat a fourni une importante et originale contribution.

Enfin, un dernier mémoire a été remis par M. J. Lefebvre ; il a pour titre : *Étude historique et critique des principaux réactifs généraux et de quelques réactions particulières d'alcaloïdes*. Ce mémoire comprend une partie bibliographique qui en fait un ouvrage des plus documentés sur le sujet traité ; on y trouve en effet près de 300 indications de publications dont la plupart ont été consultées par l'auteur. La partie expérimentale comporte l'examen des diverses formules proposées pour les réactifs généraux, tant au point de vue de leur sensibilité qu'au point de vue de leur conservation. Leur

sensibilité comparée a été déterminée pour un certain nombre d'alcaloïdes. M. Lefebvre appelle avec raison l'attention sur les erreurs qui peuvent résulter d'un examen trop superficiel des précipités microcristallins. Il montre notamment comment le picrate de pilocarpine peut être obtenu sous quatre aspects fort différents.

Le jury a été très satisfait de constater que ces trois mémoires présentaient un réel intérêt en raison des soins apportés par leurs auteurs aussi bien dans la partie documentaire que dans la partie expérimentale. Il propose de récompenser les trois candidats par le partage égal du prix Laroze.

Prix Gobley

Il a été déposé pour le *prix Gobley* les quatre mémoires suivants :

1° *Sur les iodhydrines dérivées de l'éther cinnamylméthylique* (étude chimique) *et sur l'ω-méthoxy-méthyl-éphédrine* (étude pharmacodynamique), par M. H. Beaufour ;

2° *Recherches sur les hydrates de carbone et les glucosides des Gentianées*, par M. M. Bridel ;

3° *Contribution à l'étude des carbures des terres rares du groupe cérique*, par M. A. Damiens ;

4° *Recherches sur les aldéhydes éthyléniques*, par M. R. Douris.

Le mémoire de M. Beaufour comprend deux parties distinctes, l'une chimique, l'autre pharmacodynamique. Dans l'étude chimique, l'auteur s'est appliqué, par une série convenable de réactions, à produire un amino-alcool de constitution déterminée voisin de l'éphédrine, l'ω-méthoxy-méthyl-éphédrine, ainsi que l'éther benzoïque de cet alcool, les chlorydrates

de ces deux composés devant servir à l'étude pharmacodynamique.

L'obtention de l'amino-alcool en question a nécessité la préparation d'un certain nombre de composés, puisque le point de départ est l'éther-oxyde cinnamyl-méthylique. L'iodhydrine, intermédiaire entre cet éther et la base, a été l'objet de recherches qui ont fixé sa constitution et, par suite, celle de la base. Cet ensemble de recherches a été mené avec une rigueur qui dénote chez son auteur une connaissance parfaite de la théorie et de la pratique. Il se termine par une étude pharmacodynamique, d'où il ressort qu'à la qualité de chimiste, M. Beaufour a su associer celle de physiologiste.

Le travail de M. Bridel comprend l'application à un grand nombre de Gentianées de la méthode biochimique de Bourquelot, pour la recherche des glucosides et des hydrates de carbone dans les plantes.

Guidé par cette méthode, M. Bridel a pu ainsi reconnaître la présence dans les *Gentiana asclepiadea*, *cruciata*, *Pneumonanthe, punctata et germanica*, de la gentiopicrine que l'on n'avait jusque là retirée que de *Gentiana lutea*. Le glucoside a même pu être extrait cristallisé, des quatre premières plantes, par la méthode de G. Tanret. On le trouve encore dans *Chlora perfoliata* et *Swertia perennis ;* par contre, d'autres Gentianées du groupe *Gentiana* n'en contiennent pas.

Au lieu de gentiopicrine, les *Gentiana acaulis* et *Menyanthes trifoliata* contiennent respectivement des glucosides nouveaux, la gentiacauline et la méliatine, lesquels ont été soumis à des investigations étendues. Le *Linmanthemum nymphœoïdes*, que certains auteurs ont considéré comme ayant les propriétés du Ményanthe ne contient pas de glucoside dédoublable par l'émulsine.

Une dernière partie a été consacrée aux variations annuelles de composition de la Gentiane jaune (racine) et du Trèfle d'eau (plante entière), tant au point de vue des glucosides que des hydrates de carbone.

Toutes ces recherches, longues et minutieuses, ont apporté une large contribution à l'étude chimique des Gentianées.

Le troisième mémoire, celui de M. Damiens, d'un ordre assez différent des précédents, constitue une étude très sérieuse d'un domaine peu exploré. M. Damiens a repris l'étude des carbures des terres rares du groupe cérique, c'est-à-dire des carbures de cérium, de lanthane, de néodyme, de praséodyme et de samarium, et l'a poursuivie avec toute la rigueur compatible avec l'état actuel de la science.

Tout d'abord, il a préparé de nouveau les carbures autrefois découverts par Moissan, et les a analysés chimiquement et métallographiquement; l'analyse chimique a confirmé la formule $C^2 M$; l'analyse métallographique n'a pu être faite que grâce à l'emploi d'une technique spéciale, les carbures en question s'altérant à l'air humide.

M. Damiens a étudié avec un soin extrême la décomposition de ces carbures par l'eau : il a démontré, par une technique irréprochable de l'analyse des oxydes et des gaz formés, que cette décomposition donne les trihydroxydes des terres rares avec formation d'acétylène, de carbures divers et d'hydrogène, sans méthane. Ce travail se termine par l'étude d'un oxycarbure de cérium que, dans une critique judicieuse, M. Damiens a démontré être une solution solide de l'acétylure normal de cérium, $C^6 Ce^2$ dans l'oxyde céreux et non, comme on l'avait cru, une combinaison du carbure connu avec l'oxyde cérique.

Les considérations développées au cours du travail apportent

tant dans la théorie de la formation des carbures des terres rares que dans celle de leur décomposition complexe par l'eau, des arguments d'une nouveauté et d'une clarté incontestables.

Le dernier mémoire, dû à M. Douris, porte sur les aldéhydes ethyléniques grasses; l'histoire de ces corps offre à coup sûr un intérêt de premier ordre, puisque, hormis celles qui ne sont pas substituées en α, on ne connaît guère que les deux premiers termes, l'acroléïne et l'aldéhyde crotonique; il faut d'ailleurs les produire soi-même, le commerce ne les livrant qu'à des prix exorbitants.

Par analogie avec ce qui se passe dans la préparation de l'aldéhyde crotonique en milieu acide, formation d'un dimère, M. Douris a recherché et trouvé un produit de condensation défini, dans les composés formés au cours de la préparation de l'acroléïne par l'action du bisulfate de potassium sur la glycérine. M. Douris a aussi cherché à produire l'aldéhyde vinylacétique, mais ce corps s'est transformé en son isomère, l'aldéhyde crotonique ordinaire.

L'hydrogénation de l'aldéhyde crotonique, de son dimère, de l'acide correspondant à ce dernier, la préparation de leurs produits de condensation, de ceux de l'acroléïne et du furfurol avec les organomagnésiens, l'hydrogénation des dérivés éthyléniques ainsi produits, ont été effectuées par M. Douris. Mais la méthode d'hydrogénation au nickel, si simple dans la plupart des cas, s'est montrée ici moins docile; au lieu de l'unique produit désiré, deux, trois ou plus sont venus soumettre la patience et la sagacité de l'opérateur à une rude épreuve. L'acide correspondant à l'aldéhyde dimère de l'aldéhyde crotonique n'ayant été que médiocrement hydrogéné par les méthodes courantes, il a fallu utiliser le platine comme catalyseur.

Les aldéhydes, alcools ou acides dont M. Douris s'est servi ont été le point de départ d'une multitude de dérivés, de sorte que l'ensemble des corps par lui préparés est considérable; il est à noter que nombre d'entre eux contiennent un oxygène oxydique dont la stabilité est comparable à celle de l'oxygène furfuranique.

Ce travail important, su un sujet des plus délicats, dénote chez son auteur une ténacité et une habileté que l'on doit louer sans réserves.

Le jury s'est donc trouvé en présence de quatre mémoires originaux, tous quatre remarquables; il a pensé que leurs auteurs méritaient tous le titre de lauréat et il a proposé de répartir ainsi la somme de 2.700 francs mise à sa disposition :

A MM. Bridel et Douris, 900 francs chacun; à M. Damiens, 600 francs; à M. Beaufour, 300 francs.

En dehors de quelques considérations sur lesquelles on reviendra à la fin de ce Rapport, le jury a encore exprimé le vœu que les mémoires présentés au *prix Gobley* aient été déjà l'objet de quelques publications au moins dans leurs traits essentiels.

Prix Lebeault

Cinq concurrents se sont présentés et ont pris part aux deux épreuves :

1° Épreuve écrite : *Glandes annexes du tube digestif, structure et fonctionnement.*

2° Reconnaissance : *Vingt animaux ou parties d'animaux.*

Le jury est heureux de constater la quantité et la qualité

des concurrents dont le nombre n'a pas été dépassé et n'a été que très rarement atteint depuis la fondation du *prix :* il propose d'attribuer celui-ci à M. Cattelain (89 points sur 100).

Prix Desportes

Deux candidats s'étaient inscrits pour le concours ; un seul, M. Bach, a subi jusqu'au bout les épreuves qui étaient les suivantes :

1° Composition écrite : *La famille des Composées. Caractères anatomiques, morphologie florale et classification ;*

2° Épreuve pratique : *Étude histologique de la tige et de la feuille d'une plante appartenant à la famille des Rutacées ;*

3° Reconnaissance : *Soixante plantes fraîches.*

A ces épreuves s'ajoutait l'appréciation du travail de l'année représenté par les notes et par l'examen du cahier de travaux pratiques.

Le jury propose de décerner le prix à M. Bach qui a réuni, pour les différentes épreuves, un nombre de points dont le pourcentage définitif se traduit par le chiffre 92.

Prix Buignet

Le sujet proposé était :

1° *Distillation.*

2° *Condensateurs électriques.*

Deux candidats seulement ont remis des copies.

Le jury, devant la faiblesse relative du concours propose de ne pas décerner le *premier prix* et d'attribuer le *second prix* à M. Rolland.

Prix Flon

Les trois mémoires suivants ont été déposés pour le concours du *prix Flon* :

1° *Contribution à l'étude des dérivés chlorés des xylènes*, par M. G. Douetteau ;

2° *Contribution à l'étude du tétraiodure de carbone*, par M. Lantenois ;

3° *Utilisation des rayons ultra-violets en pharmacie chimique et en chimie végétale*, par M. J. Pougnet.

M. Douetteau a étudié systématiquement l'action du chlore libre sur les trois xylènes. Pour déterminer la place occupée par le chlore dans les chaînes latérales, il a utilisé le procédé de Béhal, consistant dans l'examen des produits résultant de l'action de l'acide acétique sur ces dérivés chlorés. Il a précisé les conditions les plus favorables pour la préparation de ces différents corps. Certains d'entre eux n'avaient pas encore été obtenus. C'est ainsi que l'auteur a isolé pour la première fois les para et métaxylènes trichlorés et leurs dérivés acétylés. L'étude des dérivés penta et hexachlorés a également été faite. Quelques-uns de ces derniers n'ont pu être séparés à l'état de pureté, mais, dans tous les cas, ils ont été caractérisés par les produits résultant de leur action sur l'acide acétique. Enfin, en ce qui concerne la stabilité relative de ces différents composés chlorés. M. Douetteau a reconnu que le chlore fixé sur les chaînes du paraxylène est plus mobile que celui fixé sur les chaînes de l'orthoxylène dans les corps analogues, le chlore des dérivés du métaxylène étant le plus stable. La partie expérimentale de cet important travail a été très soignée et

son auteur a fait preuve de connaissances pratiques très étendues.

Le tétraiodure de carbone, étudié par M. Lantenois, est un composé susceptible de se prêter à un grand nombre de réactions intéressantes. Cependant, de tous les dérivés halogénés du méthane, c'est celui qui a été le moins étudié jusqu'ici. Cela résulte de la difficulté de sa préparation et aussi de sa rapide altération dans des conditions indéterminées. M. Lantenois a tout d'abord fait une étude critique très minutieuse des procédés de préparation connus. Puis, après avoir examiné méthodiquement l'action du tétrachlorure de carbone sur les iodures métalliques, il a reconnu que l'iodure de lithium permettait d'obtenir du tétraiodure de carbone très pur. Reprenant ensuite le procédé de Robineau et Rollin basé sur l'action d'un hypochlorite alcalin sur l'iodoforme, il réussit à le perfectionner et à le compléter par un procédé parfait de purification.

En possession du tétraiodure de carbone pur, M. Lantenois a pu faire l'étude des principales propriétés chimiques et physiques de ce corps. On peut citer plus particulièrement les résultats acquis concernant l'action de l'oxygène. Ce gaz, à la température ordinaire, oxyde le tétraiodure de carbone en donnant de l'iode et de l'oxyde de carbone. Cette oxydation qui s'effectue lentement lorsque le tétraiodure de carbone est abandonné à l'air est très rapide au contraire lorsque ce corps est à l'état de solution. Ce fait est particulièrement important puisqu'il permet de fixer les conditions dans lesquelles il convient de se placer pour préparer et manipuler le tétraiodure de carbone. L'action de l'azotate d'argent en solution aqueuse qui donne également lieu à une oxydation avec formation d'oxyde de carbone et d'une petite quantité

d'acide carbonique a permis à l'auteur de doser d'une façon élégante le carbone dans le tétraiodure ou dans les mélanges de ce corps avec l'iodoforme. M. Lantenois a donné en outre une étude bibliographique très complète des iodures, chloro-iodures et bromoiodures de carbone. Comme dans le travail précédent, la partie expérimentale est d'une exécution parfaite et l'auteur y fait preuve, à plusieurs reprises, d'une certaine originalité.

M. J. Pougnet a examiné l'influence exercée par les rayons ultra-violets sur la préparation de la terpine par oxydation de l'essence de térébenthine par l'acide azotique en présence d'alcool. Il a constaté une accélération de la réaction et une augmentation notable du rendement. Il a aussi étudié l'altération de l'eau de laurier-cerise sous l'influence des radiations violettes et ultra-violettes. Enfin, il indique en quelques lignes l'application des rayons ultra-violets à la recherche des glucosides dont le dédoublement fournit un produit odorant. Le sujet traité est des plus intéressants, mais le jury estime que les résultats acquis sont encore en nombre trop restreint pour qu'une récompense soit attribuée à leur auteur.

Le jury propose de partager le *prix Flon*, en deux portions égales, entre M. Douetteau et M. Lantenois.

Messieurs,

Il me paraît tout à fait inutile de rééditer une fois de plus les lamentations que vous inflige chaque année le Rapporteur des Concours des prix relativement au petit nombre de nos étudiants qui prennent part à ces concours ; il est des tristesses auxquelles il y a mieux à remédier qu'en les déplorant sans trêve.

Je me garderai bien aussi d'exposer devant vous certaines

considérations de statistique comparative d'après lesquelles l'augmentation de quelques unités dans le nombre des candidats à un prix déterminé devrait exciter notre enthousiasme et fortifier nos espoirs, comme s'il n'était pas également désespérant de voir l'abstention pratiquée par huit dixièmes ou par neuf dixièmes des élèves.

A part quelques-uns empêchés par des situations particulières, leur conférant une excuse moralement valable, c'est tous nos étudiants qu'il faudrait voir briguer le titre de lauréat de cette École. A coup sûr nous ne pouvons promettre à tous qu'ils atteindront ce but, mais ce dont nous pouvons les assurer, c'est qu'ils auront fait, quoiqu'il arrive, un effort véritablement méritoire et des plus profitables. Qu'ils soient bien persuadés, en effet, qu'il n'y a pas de meilleur moyen de se rendre compte de sa valeur personnelle que de la comparer à celle des autres; il n'est jamais trop tôt de s'habituer à la lutte, car l'exercice de la pharmacie réclame de jour en jour plus d'énergie et l'acquisition du diplôme de pharmacien ne doit être considéré que comme le premier terme, et non le plus pénible d'ailleurs, d'un effort qui devra se prolonger pendant toute la durée de l'exercice professionnel.

Je sais bien que beaucoup pensent que chaque jour suffit à sa peine et qu'il vaut mieux attendre celle-ci que d'aller à elle. C'est une pensée très humaine et, pour ne pas sortir du sujet qui nous occupe, ne voyons-nous pas, en particulier, que les concours les plus suivis sont précisément ceux qui consistent uniquement à faire œuvre de candidature, en déposant un mémoire dont l'élaboration a été généralement entreprise pour une autre fin ; d'ailleurs, quoique non dirigé spécialement vers le concours, l'effort n'en subsiste pas moins et il mérite d'être encouragé.

C'est surtout les étudiants encore sur les bancs de l'École qu'il faut persuader de l'utilité de l'émulation que nous leur proposons ; il faut qu'ils sachent que, même à un point de vue purement pratique et d'intérêt immédiat, ils ne sauraient mieux faire, pour être sûrs du succès à leurs examens, que se livrer à la préparation des concours et qu'affronter ces derniers ; celui à qui n'écherra pas la gloire d'être lauréat n'aura cependant pas perdu son temps et il ne devra pas regretter la peine prise à une besogne dont toute sa scolarité ressentira le profit.

Ce n'est donc pas par la contrainte, mais bien par la persuasion et par une argumentation propre à démontrer tous les avantages de cette manière de faire que nous devons nous efforcer de grossir le nombre des candidats entrant en ligne, de telle sorte que les abstentionnistes ne soient plus qu'en infime minorité. M. le Directeur nous a indiqué, dans notre dernière Assemblée, comment il avait réussi, sans aucune mesure de coercition, à faire que la presque totalité des boursiers de cette École comprissent enfin que leur devoir et leur intérêt propre étaient de concourir aux prix institués dans cette dernière.

Que chacun de nous, dans la mesure du possible, use de son influence auprès des étudiants qui l'approchent. C'est plus que jamais le moment de réclamer, comme cela a déjà été fait, l'aide des Chefs de travaux pratiques et des Préparateurs, qui ont de plus en plus toute facilité pour s'occuper de chaque élève en particulier. Nous ne devons pas, en effet, au point de vue de l'éducation pharmaceutique au moins, déplorer outre mesure la diminution du nombre de nos étudiants, si cette circonstance peut permettre à notre enseignement de leur être individuellement plus profitable et mieux suivi par tout l'ensemble.

Une conclusion peut au moins être tirée de l'examen des résultats fournis par les concours de cette année et nous devons en éprouver quelque satisfaction : l'excellence des épreuves des lauréats de la presque totalité des concours nous permet d'être rassurés sur la valeur de l'enseignement reçu par nos élèves ; mais nous ne pouvons rien dire de plus, sinon que regretter qu'un si grand nombre négligent de profiter de l'exemple fructueux de leurs condisciples.

Beaucoup s'excusent de leur abstention en invoquant cet argument que les concours seraient surtout des jeux de hasard dont ils ne veulent pas courir le risque. C'est là une bien piètre excuse, et la lecture des rapports des jurys chargés de juger les diverses épreuves nous montrent au contraire le soin pris à éviter toute intervention appréciable d'éléments étrangers au mérite, dans le résultat final. Bien plus, d'une année à l'autre, les juges s'efforcent de maintenir à un niveau sensiblement constant la valeur des concours dont ils ont la charge.

A ce point de vue même, votre attention doit être retenue par les observations présentées à notre dernière Assemblée par le jury du *prix Gobley*. Ce jury a manifesté par des nombres relatifs l'estime dans laquelle il tenait les travaux des candidats, mais il a bien regretté de ne pouvoir donner un peu plus à chacun d'eux : chaque mémoire, s'il eût été seul, eût pu sans injustice, recevoir le prix entier étant données les conditions dans lesquelles ce prix fut parfois attribué. Cela avait conduit les membres du jury à vous faire une proposition : Est-il bien utile de donner un prix de 2.700 francs pour un mémoire, même de grande valeur, présenté seul au *prix Gobley ?* en attribuant une somme moindre, 1.500 francs par exemple au maximum, l'École manifesterait à un degré encore

fort convenable l'estime qu'elle a pour les travaux scientifiques. Dans certaines années, il pourrait donc rester des disponibilités et celles-ci, non jointes au capital, mais gardées séparément, seraient équitablement utilisées dans les années scolaires où, comme dans cette dernière, les candidats sont nombreux et méritants; ceux-ci recevraient ainsi des récompenses plus comparables à celles attribuées à des devanciers plus heureux, en raison de leur moins grand nombre.

Telles sont les termes de la proposition qui vous a été faite par le jury du *prix Gobley*. Mais, comme M. le Directeur l'a fait remarquer dans la dernière Assemblée, les règles de comptabilité imposées à l'École ne permettent pas la mise en réserve, d'une année sur l'autre, de sommes attribuées à un prix déterminé; il reste en tout cas la ressource de capitaliser ces sommes et la valeur du prix, dans les années qui suivront, se trouvera augmentée des intérêts qu'elles produiront. C'est ainsi que pourra être réalisé dans une certaine mesure le vœu émis par le jury du concours du *prix Gobley*.

Par le souci incessant de la bonne tenue et de l'équité des concours de cette École, nous enlevons à nos élèves tout argument valable pour s'y dérober; en leur demandant de disputer, nombreux et bien préparés, les prix mis à leur disposition, nous n'avons d'autre but que leur propre intérêt, car nous leur indiquons un moyen pratique et d'utilité immédiate, en vue d'acquérir de bonnes armes pour la carrière à laquelle ils se destinent.

NOTICE

SUR LES PRIX DE FONDATION

INSTITUÉS

PRES L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Prix Menier

(800 francs et une médaille d'argent.)

Par une lettre en date du 4 novembre 1859, M. Menier, pharmacien-droguiste à Paris, offrait à l'École supérieure de Pharmacie un coupon de rente de 500 francs pour la fondation d'un prix spécial de Matière médicale, à décerner annuellement sous son nom.

Un décret du 17 décembre 1859 autorisa l'École de Pharmacie à accepter cette fondation.

L'article 2 stipulait que, lorsque le prix ne serait pas attribué, les arrérages de la rente seraient capitalisés pour augmenter la valeur du prix à décerner les années suivantes.

En outre, un arrêté ministériel en date du 18 février 1866 autorisait l'École à décerner au lauréat du *prix Menier* une médaille d'argent, dont la valeur serait également prélevée sur les arrérages de la rente.

Par suite de ces dispositions, la valeur annuelle du *prix Menier* a été successivement portée à 800 francs, plus une médaille d'argent.

Sont admis à concourir en vue de l'obtention du dit prix. les élèves ayant pris au moins quatre inscriptions dans une École de Pharmacie (École supérieure, Faculté mixte, École de plein exercice ou École préparatoire).

Le programme du concours comporte trois épreuves, parmi lesquelles une dissertation écrite en français ou un mémoire sur un sujet d'histoire naturelle médicale donné chaque année par l'École, mais, depuis 1908, pour la seconde année qui suit.

Le sujet de dissertation choisi par l'École pour l'année 1914 reste le suivant : *Les Verbénacées médicinales*. Et pour 1915, le sujet est : *Les Méliacées médicinales et toxiques*.

PRIX LAILLET

(600 francs.)

Aux termes de son testament en date du 4 mars 1866, M. LAILLET (Frédéric-Edmée), ancien pharmacien à Paris, léguait à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 20.000 francs, pour la fondation de deux prix annuels d'une valeur de 500 francs.

Par décret du 20 avril 1876, le Ministre de l'Instruction publique était autorisé à accepter ce legs au nom de l'État.

Toutefois, en suite d'un jugement rendu par le tribunal de Pithiviers, le 7 janvier 1881, le montant du dit legs s'est trouvé réduit à la somme de 14.278 francs 50.

La rente, qui alors ne dépassait pas 500 francs, fut appliquée, par arrêté du 24 mars 1882, à l'institution d'un prix annuel de même valeur qui, sous la dénomination de son fondateur, devait être affecté alternativement à la Pharmacie et à la Zoologie. La valeur du prix est maintenant de 600 francs.

Le règlement qui détermine la nature des épreuves admet les seuls élèves de 3e année à concourir en vue de l'obtention du *prix Laillet*.

PRIX LAROZE

(900 francs.)

Par un testament olographe du 20 avril 1868, M. Paul LAROZE, ancien pharmacien, décédé à Paris le 27 février 1871, a légué à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 10.000 francs, pour la fondation d'un prix annuel, qui a été porté successivement de 500 à 900 francs, à décerner sous son nom, au meilleur mémoire écrit en français, imprimé ou manuscrit, sur l'analyse qualitative ou quantitative, pour tâcher de prévenir les erreurs dans les rapports ou analyses chimiques. Si le mémoire est imprimé, il ne devra pas avoir plus de trois ans de date.

Un décret en date du 31 janvier 1874 a autorisé l'acceptation du legs. L'Assemblée de l'École désigne chaque année la branche de la science dans laquelle les concurrents, qui devront être reçus pharmaciens de 1re ou de 2e classe, ou élèves inscrits dans une École supérieure de Pharmacie de France, choisiront leur sujet.

En 1914, les candidats devront traiter un sujet d'analyse *qualitative*.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat avant le 1er juin.

PRIX GOBLEY

(Biennal, 2.700 francs.)

M. GOBLEY, membre de l'Académie de Médecine, ancien

agrégé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, décédé le 1er septembre 1876, léguait à la dite École, par un testament olographe en date du 28 novembre 1872, une rente annuelle et perpétuelle de 1.000 francs en 3 p. 100, exempte de tous frais, destinée à fonder, près cet établissement, un prix dont le montant est aujourd'hui de 2.700 francs, qui serait décerné, tous les deux ans, à l'auteur du meilleur travail soit sur un sujet proposé par l'École, soit sur un sujet quelconque se rattachant aux sciences pharmacologiques.

L'acceptation de cette fondation fut autorisée par décret du 26 juin 1877.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat avant le 1er juin.

Le *prix Gobley* a été décerné en 1913.

L'École a proposé pour 1915 le sujet suivant :

Étude d'un principe chimique utilisé en pharmacie.

Prix Lebeault

(600 francs.)

Par testament olographe, en date du 22 octobre 1874, M. Lebeault (Joseph), pharmacien à Paris, décédé le 20 juin 1875, léguait à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 10.000 francs, dont l'acceptation au nom de l'État fut autorisée par un décret du 8 février 1877, au profit de cet établissement.

Le décret stipulait que la dite somme serait placée en rente 3 p. 100 sur l'État, et les arrérages affectés à la fondation d'un prix annuel, dont la valeur est aujourd'hui de 600 francs, qui serait décerné aux élèves de la dite École, à la suite d'un

concours portant alternativement sur la Pharmacie et sur la Zoologie médicale.

Sont seuls admis à prendre part au concours, dans les conditions déterminées par un règlement spécial, les élèves de 3e année.

Prix Desportes

(525 francs.)

M. Desportes (Eugène-Henri), membre de l'Académie de Médecine, par un acte notarié en date du 2 décembre 1874, avait fait don à l'École supérieure de Pharmacie de Paris d'un titre de rente de 700 francs (1) pour la fondation d'un prix annuel de pareille somme à décerner, après concours, à un élève de cet établissement.

L'acceptation de cette libéralité par le Ministre de l'Instruction publique, au nom de l'État, fut autorisée par un décret du 22 janvier 1875.

En outre, un arrêté en date du 14 juillet 1875, portant règlement du concours, disposait que le *prix Desportes*, qui pourrait être augmenté du montant des arrérages provenant de la valeur des prix non distribués antérieurement, serait décerné à l'élève « qui se serait le plus distingué dans les travaux pratiques de micrographie, dans les études de botanique générale, anatomie, organographie et physiologie et dans les connaissances des plantes ». Le prix ne peut être partagé.

Tous les élèves appelés à suivre, pendant l'année scolaire,

---

(1) Par suite des conversions successives de la rente 5 p. 100 sur l'État français la valeur du *prix Desportes* a été réduite à un produit annuel de 525 francs.

les travaux pratiques de micrographie sont admis à prendre part au concours

Prix Henri Buignet

(1er prix : 700 francs ; 2e prix : 400 francs.)

Par un acte notarié du 19 mai 1877, Mme Hallais (Amélie-Louise), veuve de M. Henri Buignet, en son vivant professeur de physique à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, faisait donation à la dite École d'un titre de 1.000 francs de rente 3 p. 100 sur l'État français, pour la fondation de deux prix annuels de Physique, l'un de 600 francs, porté aujourd'hui à 700 francs, l'autre de 400 francs, à décerner, après concours, à deux élèves de cet établissement, sous le titre de *prix Henri Buignet.*

Un décret, en date du 18 juillet 1877, autorisa le Ministre de l'Instruction publique à accepter cette donation.

Les élèves qui ont suivi avec assiduité les manipulations de physique de l'année, sont seuls admis à prendre part au concours.

Prix Flon

(900 francs.)

Par un testament olographe, en date du 20 août 1846, M. Flon (Pierre-François-Henri), ancien pharmacien, décédé à Paris le 5 juillet 1851, avait légué à l'École de Pharmacie la nue propriété d'une somme de 16.000 francs, pour fonder, sous son nom, un prix annuel et perpétuel en faveur du « meilleur mémoire sur une question de Chimie ou de Physique appliquée aux arts et à l'industrie, alternativement ».

Par décret du 8 juin 1854, délibéré en Conseil d'État, le Directeur de l'École de Pharmacie était autorisé à accepter le dit legs, mais jusqu'à concurrence d'une somme de 13.000 francs seulement, laquelle, en tenant compte de la capitalisation des arrérages non distribués, produit un revenu annuel de 900 francs, qui constitue la valeur du prix attribué au lauréat.

Aux termes du règlement du concours, sont admis à y prendre part les pharmaciens et les étudiants en pharmacie en cours de scolarité.

La question à traiter par les candidats, arrêtée par l'École, est publiée annuellement pour chacune des spécialités scientifiques désignées par le fondateur.

Les candidats doivent déposer leur mémoire avant le 1er juin.

Le sujet choisi par l'École pour 1914 est le suivant : « *Sur une application avantageuse de la chimie ou de la physique à la production ou à l'étude de composés chimiques usités comme médicaments* ».

Par une décision de l'Assemblée de l'École, en date du 16 juillet 1903, ne sont pas admis à concourir en vue d'un prix de Fondation, les membres du corps enseignant (professeurs titulaires, adjoints ou suppléants, agrégés, chargés de cours, maîtres de conférences).

MELUN. IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE. — Ph. 115 *E*

